

Établissements de tourisme / Le Directeur de cabinet du ministère ivoirien du Tourisme et des Loisirs, le Dr Germain AplingKouassi, a, officiellement, lancé le 9 novembre à Assinie, à 155 Km au Sud-Est d'Abidjan, le projet pilote de classement des hôtels et restaurants dit « d'implémentation », devant durer sur 2 mois.

Top-départ pour le classement de 125 hôtels et restaurants



Les différents acteurs du secteur se sont engagés pour des services de qualité. (PHOTO : RC)

Le Directeur de cabinet du ministère ivoirien du Tourisme et des Loisirs, le Dr Germain AplingKouassi, a, officiellement, lancé le 9 novembre à Assinie, à 155 Km au Sud-Est d'Abidjan, le projet pilote de classement des hôtels et restaurants dit « d'implémentation », devant durer sur 2 mois. Les quelque 72 agents du ministère de tutelle, récemment assermentés, vont ainsi visiter durant cette période 150 établissements, a relevé le Directeur des activités touristiques audit ministère, Norbet Koddi, avant d'ajouter que 125 réceptifs hôteliers seront classés au terme de cette phase pilote qui va coûter 50 millions de F Cfa. Une opération autofinancée par le Fonds de développement touristique (Fdt) dont le Président du Conseil de gestion, Marc Vicens, a expliqué le mécanisme. M. Koddi, pour en revenir au mode opératoire et aux incidences qui en découleraient, a fait observer que certains hôtels et restaurants pourraient être déclassés ou reclassés, mentionnant que les critères actualisés intègrent, entre autres, l'aspect sécurité et les TIC, aux fins d'atteindre les standards internationaux. La Côte d'Ivoire

qui ambitionne, ainsi que l'a réitéré au nom du ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, le Directeur de cabinet, de faire du secteur touristique un levier de croissance économique, compte aujourd'hui 2 384 réceptifs hôteliers, selon les données officielles du ministère. Sans compter avec les établissements de restaurations de divers types et ceux de divertissements et autres loisirs. Il s'agit d'une « évaluation des services », d'une part, mais aussi des matériaux de construction, des équipements, du mobilier et de la surface exploitée, a indiqué le Dr Apling-Kouassi, dans un discours devant un panel représentatif des opérateurs du secteur du tourisme. Cette opération qui vise à faire le point sur les réceptifs hôteliers du pays, sera effectuée par des enquêtes in situ, des documents, rapports d'activités, inspections diverses par les agents assermentés, a-t-il fait savoir, soulignant que le projet pilote va porter sur l'échantillon susmentionné avant que cela ne soit étendu à l'ensemble des réceptifs en Côte d'Ivoire. Pour piqure de rappel, les critères de classement sont classés en trois chapitres «Équipements », « Service au client », « Accessibilité et développement durable ». Les établissements seront classés en fonction d'une batterie de critères, allant de la taille des chambres à la qualité des services fournis en passant par le système de climatisation, le niveau de qualification des employés, la propreté des cuisines, l'existence d'un système de réservation en ligne, l'éclairage, etc. Chaque critère est doté d'un certain nombre de points. Globalement, les établissements seront notés en fonction de l'état du bâtiment, du confort du séjour (chambres, salles de bain...), des services fournis, ainsi que des loisirs et autres services proposés (piscine, business center, internet, etc.). Et le choix d'Assinie, l'un des fleurons de l'industrie touristique ivoirienne, récemment érigée en commune, n'est pas fortuit. Faut-il le noter avec emphase, la mise en œuvre du décret N° 70-530 du 2 septembre 1970 portant protection d'Assinie en tant que « zone touristique prioritaire et protégée » a peine à être appliquée. Mais depuis février 2015, l'ordre est en cours d'établissement avec le bouclage du plan cadastral d'une aire touristique de 2000 ha dans la localité, avec l'appui du Bureau national d'études techniques et de développement (Bnetd).

RÉMI COULIBALY